



COMMUNE D'ILLIERS-COMBRAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022

Nombre de membres en exercice 23
Nombre de membres présents 21
Nombre de membres votants 22

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt janvier à 20 heures quinze minutes, se sont réunis en visioconférence, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le jeudi treize janvier mil vingt-deux.

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2022

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice

Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Delphine CASTAGNET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Rébecca BRUNET, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Viviane PICQUERET, Philippe PREHU, Alexandra MERCIER, Lionel BINET, Isabelle ROBERT, Anicet KOLOLO, Sandrine DUGAT, Hervé RIGOT

Procurations Michel QUENTIN

Absent(s) excusé(s) Cindy MATHIS

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h30

Fin de séance 23h51

COMPTE-RENDU

Mme Marie-Claude FRANÇOIS est désignée comme secrétaire.

Mme Virginie RICHÉ PIERRE est autorisée par le Conseil Municipal à l'unanimité à assister à la séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 novembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 AIDE AUX TRAVAUX - SUBVENTIONS ACCORDEES No 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre des aides aux travaux, nous avons reçu et retenu le dossier suivant : Claudine PELLETIER

Le montant total de subvention prévisionnelle proposé est de **115,25 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide d'octroyer la subvention prévisionnelle d'aides aux travaux suivantes :

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
Claudine PELLETIER	115,25
TOTAL	115,25

1.2 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - EQUIPEMENTS DE SECURITE - AVENUE FOCH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de mettre en place des équipements de sécurité sur l'avenue Foch afin de ralentir la vitesse des véhicules.

Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès du Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de **65 000 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de mise en place d'équipements de sécurité pour un montant de 65 000 euros HT
- sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, d'un montant de 19 500 euros, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Mars 2022

Fin : Septembre 2022

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 65 000		Montant	% de la dépense
<input type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	<input type="checkbox"/> Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	<input type="checkbox"/> Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR		
	Etat – DRAC		
	Etat – FSIL		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI		
	Département E&L	19 500	30
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
Agence de l'eau			
Emprunt			
Autofinancement	45 500	70	
TOTAL CHARGES 65 000	TOTAL PRODUITS 65 000		

1.3 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDI 2022 PROJET STRUCTURANT - STADE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de restructurer les aménagements le stade afin d'optimiser les circulations et coûts.

Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès du Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel de ce projet est de **1 050 000 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve de restructuration du stade pour un montant de 1 050 000 euros HT
- sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, d'un montant de 315 000 euros, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Septembre 2022

Fin : Juin 2023

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 1 050 000		Montant	% de la dépense
<input type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	<input type="checkbox"/> Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	<input type="checkbox"/> Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR		
	Etat - DRAC		
	Etat - Education Nationale		
	Région Centre	210 000	20
	Département E&L - FDI	315 000	30
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
Emprunt			
Autofinancement	525 000	50	
TOTAL CHARGES 1 050 000	TOTAL PRODUITS 1 050 000		

1.4 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDI 2022 VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé des travaux de voirie.

Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès du Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel de ce projet est de **100 000 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet Voirie 2022 pour un montant de 100 000 euros HT
- sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, d'un montant de 30 000 euros, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Février 2022

Fin : Décembre 2022

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 100 000		Montant	% de la dépense
<input type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	<input type="checkbox"/> Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	<input type="checkbox"/> Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR		
	Etat – DRAC		
	Etat – Education Nationale		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI	30 000	30
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
Agence de l'eau			
Emprunt			
Autofinancement	70 000	70	
TOTAL CHARGES 100 000	TOTAL PRODUITS 100 000		

1.5 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2022 AMENAGEMENTS CIRCULATION DOUCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'aménager des axes de circulation douce au centre bourg d'Illiers-Combray.

Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de **150 000 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement de circulations douces pour un montant de 150 000 euros HT
- sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour cette réalisation, d'un montant de 30 000 euros, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Juin 2022

Fin : Décembre 2022

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
	Montant	% de la dépense	
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 150 000			
<input type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	I Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	II Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR	30 000	20
	Etat – DSIL	30 000	20
	Etat – DREAL		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI		
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
	Emprunt		
	Autofinancement	90 000	60
TOTAL CHARGES 150 000	TOTAL PRODUITS 150 000		

1.6 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2022 - VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'ajouter des caméras de vidéo protection aux entrées d'Illiers-Combray.

Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de **45 094 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de vidéo protection pour un montant de 45 094 euros HT
- sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour cette réalisation, d'un montant de 30 000 euros, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Juin 2022

Fin : Décembre 2022

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 45 094	Montant	% de la dépense	
<input type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	<input type="checkbox"/> Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	<input type="checkbox"/> Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR	9 018	20
	Etat – DSIL		
	Etat – FIPDR	20 047	50
	Région Centre		
	Département E&L - FDI		
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
Emprunt			
Autofinancement	12 029	30	
TOTAL CHARGES 45 094	TOTAL PRODUITS 45 094		

1.7 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL 2022 AMENAGEMENTS CIRCULATION DOUCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'aménager des axes de circulation douce au centre bourg d'Illiers-Combray.

Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de **150 000 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement de circulations douces pour un montant de 150 000 euros HT
- sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour cette réalisation, d'un montant de 30 000 euros, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Juin 2022

Fin : Décembre 2022

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 150 000	Montant	% de la dépense	
<input type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	II Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	III Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR	30 000	20
	Etat - DSIL	30 000	20
	Etat - DREAL		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI		
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
	Emprunt		
Autofinancement	90 000	60	
TOTAL CHARGES 150 000	TOTAL PRODUITS 150 000		

1.8 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL 2022 MAISON DE LA CITADELLE - JARDIN ET MAISON DES ARTISTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de poursuivre les travaux au sein de la Maison de la Citadelle soit la réhabilitation de la Maison des Artistes et l'aménagement du jardin. Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de **400 000 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de travaux de la Maison de la Citadelle : Maison des artistes et jardin pour un montant de 400 000 euros HT
- sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour cette réalisation, d'un montant de 80 000 euros, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Mars 2022

Fin : Décembre 2022

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 400 000	Montant	% de la dépense	
<input type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	<input type="checkbox"/> Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	<input type="checkbox"/> Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR		
	Etat – DSIL	80 000	20
	Etat – DREAL		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI		
	Département E&L	120 000	30
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
Emprunt			
Autofinancement	200 000	50	
TOTAL CHARGES 400 000	TOTAL PRODUITS 400 000		

1.9 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser un nouveau schéma directeur d'assainissement.

Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le montant prévisionnel de cette étude est de **81 386 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pour un montant de 81 386 euros HT
- sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour cette réalisation, d'un montant de 40 918 euros, soit 50% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Mars 2022

Fin : Décembre 2022

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 81 386		Montant	% de la dépense
<input type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	<input type="checkbox"/> Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	<input type="checkbox"/> Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR		
	Etat – DSIL		
	Etat – DREAL		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI		
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau	40 918	50
Emprunt			
Autofinancement	40 918	50	
TOTAL CHARGES 81 386	TOTAL PRODUITS 81 386		

2. DÉLIBÉRATIONS

2.1 CONTRAT DE PARTENARIAT DE VERIFICATION SELECTIVE DES LOCAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé la signature d'une convention avec la DGFIP (Direction générale des Finances publiques) afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la signature de la convention de partenariat de VSL avec la DGFIP
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette convention.

2.2 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - MAISON D'AIDE SPECIALISEE DU CRF DE BEAUROUVRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Maison d'Aide Spécialisée du CRF de Beaurouvre sollicite une subvention exceptionnelle afin de couvrir les frais inhérents à l'acquisition d'un vélo pousseur d'une valeur de 10 800 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à la Maison d'Aide Spécialisée du CRF de Beaurouvre
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette subvention.

2.3 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - LES AMIS DES ECRIVAINS

Monsieur le Maire informe l'association "Les Amis des écrivains" sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 euros afin de couvrir des frais inhérents à l'organisation du Salon du Livre du 18 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 600 euros à l'association "Les Amis des écrivains"
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette subvention.

2.4 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - LA LANTERNE MAGIQUE DE COMBRAY

Monsieur le Maire informe l'association "La lanterne magique de Combray" sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 euros afin de couvrir des frais inhérents à l'organisation de la saison culturelle 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Accorde une subvention de fonctionnement de 30 000 euros à l'association "La lanterne magique de Combray"
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette subvention.

2.5 INSTAURATION DES ASTREINTES A L'AUTEUR D'UNE INFRACTION D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé la mise en place d'astreintes en cas d'infraction d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve l'application des astreintes journalières en cas d'infraction d'urbanisme à compter du 20 janvier 2022
- Instaure les montants journaliers d'astreintes d'urbanisme suivants :
 - ✓ 50 euros si :
 - la demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée
 - les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et/ou de la collectivité ne sont pas respectées
 - le pétitionnaire n'a pas régularisée sa situation dans les délais impartis
 - ✓ 100 euros si :
 - aucune autorisation d'urbanisme n'a été déposée
 - le pétitionnaire n'a pas régularisée sa situation dans les délais impartis
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à ce dispositif d'astreinte.

2.6 APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DE LA SAEDEL - OPERATION LE FILOIR 3EME TRANCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAEDEL conformément à l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme a adressé à la commune d'Illiers-Combray le compte-rendu d'activités de l'année 2020 de l'opération, Le Filoir Tranche 3 – Contrat de Concession d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le compte-rendu de l'année 2020 de l'opération, Le Filoir Tranche 3 – Contrat de Concession d'aménagement

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à ce contrat de concession.

2.7 TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - PROMENADE DE LA FONTAINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public vont être réalisés sur le territoire communal soit l'éclairage public Promenade de la Fontaine.

Cette opération est financée par le syndicat Énergie Eure et Loir et la Communauté de Communes entre Beauce et Perche avec une participation financière de la commune.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Opération	Montant euros HT de l'opération	Financement	Montant euros HT
Promenade de la Fontaine	66 200	Syndicat ENERGIE 28	47 200
		Commune d'Illiers-Combray	9 500
		Communauté de Communes entre Beauce et Perche	9 500

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes entre Beauce et Perche pour les travaux d'éclairage public relatifs à la Promenade de la Fontaine et à hauteur des montants définis ci-dessus

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à ce versement.

2.8 CESSION DE LA PARCELLE XA001

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé une partie de de la parcelle XA001 d'une emprise de 2 000 m2 pour un montant de 20 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la cession de la partie de de la parcelle XA001 d'une emprise de 2 000 m2 pour un montant de 20 000 euros

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette cession.

2.9 ACQUISITION DE LA PARCELLE XM003

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé une partie de l'acquisition de la parcelle XM003 d'une emprise de 670 m2 pour un montant de 2 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve l'acquisition une partie de la parcelle XM003 d'une emprise de 670 m2 pour un montant de 2 000 euros

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette acquisition.

3. QUESTIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS

Le Maire et le Conseil Municipal ont reçu les remerciements de Mme Naturel et de Mme Bailleau

POPULATION INSEE

La population 2022 est de 3 316 habitants soit en hausse de 58 habitants par rapport à 2021.

FORMATION DES ELUS

Mme PENFORNIS a présenté la formation qu'elle a suivie les 3 et 4 décembre 2021. Elle sera présentée en détail lors de la commission environnement du 31 janvier 2022.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les travaux de construction sur la ZAC commenceront au printemps 2022.

Mme Castagnet a été interpellée par M. Lenfant qui s'inquiète de l'écoulement des eaux de la ZAC. Mme Bounouane rappelle que M. Schmit a assuré qu'en cas de problème, la communauté de communes prendrait en charge tous les désagréments subis.

La Maison de Santé est actuellement en travaux.

Mme Bounouane fait un compte-rendu de la commission Eau puis de la commission Voirie.

M. Le Maire rappelle aux délégués communautaires que concernant les dossiers en cours et devant être débattu au sein des commissions communautaires, il est impératif de le contacter afin de partager les informations et définir la position de la commune.

CENTRE DE VACCINATION

En accord avec les Maires de Courville et d'Illiers-Combray, le Président de la Communauté de Communes a pris la décision de cesser l'activité des centres de vaccinations dont la fréquentation devenait trop faible au regard des moyens et personnels mobilisés.

FLEURISSEMENT DE LA VILLE

M. Binet viendra présenter à M. Le Maire un devis relatif au fleurissement de la ville.

CIRCULATIONS DOUCES

Un groupe de travail concernant les circulations douces est constitué, il comprend Mme Bounouane, M. Bernard, Mme Maerten, M. Prehu et Mme Penfornis.

MUTUELLE DE VILLAGE

Un projet d'extension de l'offre de la mutuelle vers les autres communes de la Communauté de Communes est à l'étude.

~~~~~  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h51.

Le 24 janvier 2022,  
Vu et approuvé  
Par Bernard PUYENCHET  
Maire d'Illiers-Combray

